

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [8] (1905)
Heft: 25

Artikel: Petites nouvelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prostrée au pied du lit, — l'accusé, maintenant, répandait posément, repoussant les charges accumulées sur sa tête, les discutait avec une précision qui, hélas ! se retournait contre lui.

— Hein ! semblaient se dire les magistrats en hochant la tête avec une incrédulité mêlée d'indignation, quelle possession de lui-même ! quel gredin !...

Une question, entre autres, fut posée, qui, d'un intérêt en apparence secondaire, éveilla cependant mon attention.

Elle avait trait à la somme en or disparue en même temps que les valeurs, — somme contenue dans une bourse au sujet de laquelle la gouvernante fut priée de fournir quelques renseignements. Pas une pièce d'or n'ayant été trouvée sur Emile Georget au moment de son arrestation, il importait de déterminer si la bourse se trouvait bien, au moment du vol, dans le meuble fouillé par l'assassin.

— Oui, déclara M^{me} Georget à travers ses larmes, elle s'y trouvait. C'était un cadeau d'anniversaire de la défunte M^{me} Cordeau à son mari : le pauvre cher homme y attachait une grande valeur de souvenir, aussi la tenait-il précieusement serrée dans son secrétaire, où je l'ai encore vue avant-hier soir. Mais je juré que mon fils !...

— Veuillez nous en donner la description.

— C'est une bourse d'un modèle ancien, en filet, vous savez bien ? fermée par deux coulants. Elle est d'ailleurs très jolie, les mailles en soie, de couleur ponceau, avec des petites perles d'argent dans les nœuds ; les coulants sont également en argent ciselé...

A la mention de ce détail, j'éprouvai comme une commotion électrique ; je bondis de l'angle où je me tenais discrètement à l'écart ; à l'étonnement de tous les assistants, je marchai droit à la gouvernante, et, tirant de ma poche l'objet que j'avais ramassé la veille au soir sur la banquette de mon compartiment, cet anneau minuscule que j'avais pu prendre, dans mon ignorance, pour une bague de fillette, — je me contentai de le présenter à cette femme sans ajouter un mot.

A peine y eut-elle jeté les yeux, qu'un cri de stupeur lui échappa.

— Mais ceci est justement un des coulants de la bourse de mon pauvre maître ?...

Alors m'adressant aux magistrats ahuris :

— Messieurs, déclarai-je avec force, j'affirme et je suis en mesure de prouver qu'Emile Georget n'est pas l'auteur du crime dont vous l'accusez à tort !

— Que signifient ces paroles ? demanda le juge d'instruction en fronçant les sourcils, je vous somme de vous expliquer immédiatement.

Me tournant vers le misérable Anatole dont le visage se décomposait à vue d'œil, je fis connaître, d'abord les soupçons que m'avait inspirés, à Savigny, son attitude plus qu'étrange, puis dans quelles conditions l'anneau d'argent était venu en ma possession.

Et je conclus, le doigt pointé vers lui :

— L'assassin, Messieurs, le voici !

Le drôle avait eu le temps de se remettre pendant mon récit.

A mon accusation formelle, il répondit tranquillement, avec un dédaigneux haussement d'épaules :

— C'est absurde, cette histoire de coulants, et je suis, ma foi, bien bon de discuter de semblables balivernes ! On ne peut pas être à la fois ici et là, n'est-il pas vrai ? Or, cinquante personnes attesteront que j'ai passé la nuit d'avant-hier soir à Boulois...

— La nuit entière ? insistai-je.

— Dam, ricana-t-il, j'ai quitté le café du Commerce à la fermeture.

— A quelle heure a lieu cette fermeture ?

— A minuit et demie, il m'est aisé de préciser : on offrait un punch d'honneur au nouveau lieutenant de pompiers.

— Et puis ?

— Comme d'autre part, je suis allé me faire raser hier matin, à six heures...

— Oh ! il est toujours possible de se ménager un alibi ?

— Voyons, voyons, intervint le procureur, raisonnons un peu : si M. Anatole Cordeau est en mesure d'établir sa présence au Boulois jusqu'à minuit et demie avant hier, et à partir de six heures du matin hier, il y a impossibilité manifeste à ce qu'il se soit trouvé à la Guérinière au moment du crime.

— Pourquoi donc cela, à votre avis, Monsieur le Procureur ?

— Parce que la distance entre Villoire et le Boulois est, si je ne me trompe, de quatre-vingts kilomètres...

— Cent soixante-quatre aller et retour ! gouailla Anatole — en cinq, six heures, mince ! laissez-moi me tordre ! non, mais c'est-il assez idiot ?

— Il est certain, appuya le juge d'instruction, que l'imputation ne tient pas debout, car, aucun train n'existant, du soir au matin, entre Villoire et le Boulois, à moins d'être oiseau...

— Ou coureur professionnel, comme cet individu. Je marchai sur lui et posément :

— Ce ne serait pas la première fois que vous auriez accompli un pareil tour de force, Monsieur Anatole Cordeau, dit *Cycle-à-Mort* !

Il bégaya :

— Quoi ?... que... que... qu'est-ce que vous chantez-là, encore ?...

— Ce que je chante ? — Ayez donc la complaisance d'apprendre aux magistrats qui vous entourent le but de la promenade accomplie par vous, à Saint-Rémy, entre une heure et demie et quatre heures du matin, dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 1898, — et veuillez donc aussi leur en raconter le détail ?

Ce fut une clameur parmi tous ces gens, dont la plupart avaient présentes à la mémoire les circonstances de l'affaire, bien que déjà ancienne, que j'évoquais si inopinément.

Du reste, je n'eus pas besoin d'administrer la preuve de la nouvelle que je venais de formuler.

Se jugeant sans doute perdu, sous une poussée de rage soudaine, incoercible, qui lui fit oublier momentanément tout souci de prudence, le drôle se jeta sur moi, les poings frémissants.

— Ah ! canaille ! hurla-t-il, tandis que les agents, s'étant précipités entre nous, essayaient de le maîtriser — c'était donc toi, qui logeais, cette nuit-là, dans la chambre au-dessous ?... Malheur que je ne t'aie pas réglé ton compte alors ! — tu ne serais pas ici, aujourd'hui, à m'accuser !...

De telles paroles équivalaient à un aveu.

Relaxé séance tenante, Emile Georget tombait en pleurant dans les bras de sa pauvre mère, tandis que les agents entraînaient, menottes aux mains, le terrible bandit qui, à deux reprises, avait si éloquemment justifié son surnom, — son sinistre surnom de « *Cycle-à-Mort* ».

Maxime AUDOUIN.

PETITES NOUVELLES

— M. et Mme John Hanan, richissimes marchands de chaussures à New-York, ont inauguré ces jours-ci leur hôtel par un dîner „XVII^e siècle” de 40 couverts, qui a coûté 60 000 francs.